

Séance du 29 mars 2014 (Le Conseil Municipal)

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars, à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : José Albesa, Jacky Bassereau, Catherine Beautemps-Joly, Jean-Paul Coquille, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Pascal Moreau, Loïc Poupin. Absent excusé : néant.

Madame Solène Loyer a été nommée secrétaire.

Installation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire déclare installés dans leurs fonctions les membres du conseil municipal

Election du Maire

Monsieur Michel Coutelle est élu Maire

2014-03-d1

Détermination du nombre de poste d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de deux postes d'adjoint au maire.

Election du 1er adjoint

Monsieur Jacky Bassereau est élu 1^{er} adjoint

Election du 2^{ème} adjoint

Monsieur Jean-Paul Coquille est élu 2^{ème} adjoint